Epreuves ouvertes aux coureurs licenciés et non licenciés (voir restriction d'âge selon les distances)

Article 1 : Parcours et distances

L'épreuve se déroule sur route fermée à la circulation routière. Les coureurs devront néanmoins respecter le code de la route et se conformer aux directives du personnel d'encadrement présent sur le circuit. Le parcours est fléché et réservé aux coureurs. Aucun véhicule à moteur, excepté ceux de l'organisation dûment identifiés, ne sera autorisé à suivre les coureurs qui ne devront être gênés sous aucun prétexte.
Les suiveurs à bicyclettes, engins à roulettes, ainsi que les animaux, ne pourront pas s'intégrer dans la course « CANADIAN RACE ». Le parcours enfant (Baby et Kid races) empruntera une portion du parcours de 11,5kms (proche de la zone d'arrivée). Les mêmes modalités que celles citées précédemment s'appliquent.
Pour le Trail un parcours nature sera amenagé.

Article 2 : Participation

L'épreuve est ouverte aux coureurs licenciés et non-licenciés, conformément au règlement de la FFA régissant les distances maximales accessibles par catégorie d'âge (spécifiées sur le bulletin d'inscription). Les courses sont ouvertes aux coureurs handisports mais interdites aux personnes à mobilité réduite (parcours inadapté). Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité (ou avec une autorisation parentale pour les mineurs). La participation à l'une des cinq courses implique l'acceptation du présent règlement pour chaque concurrent.

Article 3 : Inscription

La course est ouverte :
Aux licenciés F.F.A: Joindre à l'inscription une copie de la licence avec mention « ATHLETISME » avec photo ou carte d'identité en cours de validité. Aucune licence d'autre discipline ne peut donc servir à l'inscription.
ATTENTION : Les licences de triathlon ne sont plus acceptées.
Aux non licenciés : PPS valide.
Tout engagement est personnel, ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Aucun dossard ne sera envoyé par la Poste et aucune inscription ne sera enregistrée en cas de dossier incomplet.

Le tarif est de :

TARIFS des courses	
Marche 11.5km sans cadeau collector	5 €
Little Race 5km	12 €
Baby 1 et 2	Gratuit
Kid 1 et 2	3 €
Speed Race 11.5km	17 €
Trail 21km	22 €

Les transferts de dossarts se feront :

en ligne, jusqu'au 15 aout 2026 minuit via notre site partenaire (détails sur le site http://lacanadianrace.com)
Retrait des dossards :
Espace Nelson Mandela 8 Rue Voltaire,62580 VIMY
Vendredi 11 septembre 2026 de 18h00 à 21h00 et le
Samedi 12 septembre 2026 à partir de 14h00 et jusqu'a 45 minutes avant le départ de votre course .

Article 4 : Assurance

Les organisateurs souscrivent une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants. Les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence. Il incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement.

Article 5 : Course

Départ :

14H00 : Ouverture des retraits de dossard
16H30 : Départ de la Little Race (5km)
16H35 : Départ de la Marche(11.5km)
17H30 : Départ de la Baby Race 1(650m)
17H40: Départ de la Baby Race 2 (850m)
17H55 : Départ de la Kid Race 1 et 2 (1.5 km et 2 km)
18H30 : Départ simultané de la Speed Race (11,5km) et trail (21km)

Ravitaillement :
Des points sont installés aux kms 3 , 6, 9 ainsi qu'à l'arrivée (ravitaillement liquide et solide).
Un ravitaillement liquide est prévu au km 3 et 9.

Article 6 : Services généraux

La sécurité est assurée par la Gendarmerie, les pompiers et des signaleurs bénévoles. Tout coureur autorise l'organisation à lui faire donner l'ensemble des soins médicaux nécessaires et à le faire hospitaliser en cas d'accident ou d'urgence.

Article 7 : Classements / Récompenses

La remise des récompenses aura lieu sur la place de Vimy (zone d'arrivée) à partir de :
Dès la fin de course pour les Baby Races
18h40 pour la Little Race et Kid Races
21h30 pour la Speed Race, Trail
Suite à la réglementation FFA concernant les courses enfants, il n'y aura pas de classement pour la Baby race.
Pas de résultat chronometré pour la marche.

Article 8 : Droit à l'image

Tout participant autorise expressément les organisateurs de «LA CANADIAN RACE» ou leurs ayants droit, tels que les partenaires et les médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à la course, sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur et ce, sans prétendre à aucune contrepartie financière.

Article 9 : Annulation

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécuré des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Article 10 : Code de bonne conduite

Le dossard doit être placé devant, visible tout au long de la course.
Dans le souci de participer activement à la préservation de l'environnement, chaque coureur s'engage à ne rien laisser, ni jeter sur le parcours ainsi qu'aux abords de celui -ci. Les déchets seront déposés par les coureurs dans des zones vertes prévues à cet effet et délimitées par des drapeaux.

Article 11 : Contrôle et modification

Le directeur de la course se réserve le droit d'effectuer tout contrôle en vue de favoriser le bon déroulement de la course. Les organisateurs se réservent le droit de modifier ou d'interpréter le présent règlement. Tous cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par la direction de course (Direction ou commission organisatrice)
L'organisation décline toute responsabilité quant aux vols ou accidents susceptibles de se produire dans le cadre de la manifestation. En aucun cas, un concurrent ou un suiveur ne pourra faire valoir de droit quelconque vis -à-vis de l'organisateur. Le simple fait de participer implique la connaissance et le respect du présent règlement.